

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. GENERALITES

1. Historique du Franc CFA
2. Définition de la dévaluation

II. LES CAUSES ET LES OBJECTIFS DE LA DEVALUATION

1. Les causes de la dévaluation
2. Les objectifs de la dévaluation

III. L'IMPACT DE LA DEVALUATION SUR LE FRANC CFA DANS LE CADRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

1. Les aspects positifs
2. Les aspects négatifs

CONCLUSION

INTRODUCTION

La zone Franc a été longtemps considérée comme un ensemble relativement isolé des turbulences continentales. Toutefois à partir de la deuxième moitié de la décennie 80, la zone a été touchée par une crise financière et structurelle. L'ampleur de cette crise a inexorablement conduit à un changement de parité du Franc CFA. Intervenu le 12 Janvier 1994, cette dévaluation apparaît comme l'évènement essentiel de la décennie en Afrique Francophone.

Au-delà des traumatismes engendrés par cette mesure après plusieurs années, il semble opportun de s'interroger sur son efficacité. Les effets de la dévaluation sont encore à évaluer dans leur ensemble car ils possèdent un échelonnement différent dans le temps. Néanmoins les principaux acteurs africains ou étrangers considèrent les résultats obtenus à leurs attentes. En d'autres termes, la dévaluation serait globalement une réussite et à terme aucune autre mesure de ce type ne serait à craindre.

La présente réflexion portera sur l'analyse de l'impact de la dévaluation sur le Franc CFA dans le cadre du commerce international.

I. GENERALITES

1. Historique du Franc CFA

Créé initialement en 1939, juste avant la Seconde Guerre mondiale, de fait, le franc CFA est officiellement né le 26 décembre 1945, jour où la France ratifie les accords de Bretton Woods et procède à sa première déclaration de parité au Fonds monétaire international (FMI). Il signifie alors « franc des colonies françaises d'Afrique ». Il est alors émis par la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Il s'agit alors de restaurer l'autorité monétaire française dans ces territoires qui ont été isolés de la métropole durant la seconde guerre mondiale, et ont souffert de la raréfaction des échanges, et ont dû parfois créer des émissions locales appuyées sur d'autres devises que le franc français (par exemple le dollar US), voire accepter des émissions fantaisistes par les troupes armées, ou accepter la monnaie des occupants, comme ce fut le cas pour les protectorats et territoires français en Asie, alors que ces territoires, et les institutions financières locales publiques et privées, doivent gérer leurs dettes extérieures à la fin du conflit mondial.

La règle du jeu monétaire est simple : dans tous les pays membres circuleront désormais des billets de nom et de graphismes différents mais de valeur respective fixe — la parité. Un franc CFA ou comoriens vaudra donc partout et toujours 2 centimes français — 1 franc français vaut donc 50 francs CFA ou comoriens. Les initiales CFA désignent alors la « Communauté financière africaine » pour les sept États de l'Ouest et la « Coopération financière de l'Afrique centrale » pour les six autres pays. Le franc CFA jouit de la « libre convertibilité » rendant l'échange constamment possible à ce cours entre toutes les monnaies.

Cette « libre convertibilité » devient une arme à double tranchant, car imprimer du franc CFA équivaut à créer du franc français. La Banque de France aura donc pour tâche de surveiller au plus près les politiques monétaires des trois banques centrales africaines et comorienne. Cette prééminence passe par l'engagement de la Banque de France de fournir en cas de besoin des devises aux trois banques centrales si celles-ci épuisent leurs réserves — en fait elle s'engage à combler les trous. Pour mieux exercer son contrôle, la Banque de France fait centraliser les réserves de change auprès du Trésor français qui détient donc un « compte d'opération » au nom de chacune des banques centrales.

Ces comptes pouvant être débiteurs ou créditeurs, ils génèrent des mouvements d'intérêts.

Pendant longtemps, les soldes ont toujours été à peu près équilibrés, le système ne coûtait pas beaucoup de devises à la France, d'autant plus qu'elle n'intervenait qu'en dernier recours. Les banques centrales devaient d'abord inciter les pays endettés de la zone à négocier en priorité des délais de paiements supplémentaires à leurs créanciers étrangers avant de demander de bénéficier de la couverture du parapluie monétaire français.

En 1958, le franc CFA devient « franc de la communauté française d'Afrique ».

Avec les indépendances, une première critique de nature « idéologique » traverse la zone franc. Selon ses détracteurs, le mécanisme du franc CFA pérennise des relations dépassées entre les pays nouvellement indépendants et l'ancienne métropole coloniale. Les États africains sont privés d'un réel pouvoir monétaire qui est un rouage d'une réelle indépendance. C'est cette conviction qui explique en 1973, le départ de Madagascar et du Mali. Cependant, rapidement ces deux pays se retrouvent avec de sérieuses difficultés économiques et le Mali finit par réintégrer le système en 1984. Cette expérience, finalement, sert à renforcer la cohésion des pays membres, ceux-ci ayant vu que la liberté monétaire pouvait surtout être la « liberté de faire faillite ».

Un autre débat, tournait autour des conséquences des fluctuations du franc français, car la valeur du franc CFA dépendait longtemps des impératifs des relations économiques et financières entre la France et l'Allemagne plutôt que de la réalité et des besoins des pays membres de la zone franc.

En 1985, la Guinée équatoriale intègre le système et en 1997 la Guinée-Bissau l'intègre à son tour.

En septembre 1993, la « libre convertibilité » est abolie.

Aujourd'hui, l'appellation franc CFA signifie franc de la communauté financière d'Afrique pour les pays membres de l'UEMOA, et franc de la coopération financière en Afrique centrale pour les pays membres de la CEMAC.

***Parité**

- Création du franc CFA : 26 décembre 1945

$$1 \text{ F CFA} = 1,70 \text{ FF}$$

- Dévaluation du franc français (FF) : 17 octobre 1948
 $1 \text{ F CFA} = 2,00 \text{ FF}$
- Instauration du nouveau franc français (FRF) : 27 décembre 1958
 $1 \text{ F CFA} = 0,02 \text{ FRF}$
- Dévaluation de 50 % du franc CFA : 11 janvier 1994
 $1 \text{ F CFA} = 0,01 \text{ FRF}$
- Arrimage du franc CFA à l'euro : 1^{er} janvier 1999
 $1 \text{ €} = 655,957 \text{ F CFA}$

***Convertibilité**

- Garantie en euro par le Trésor français
- Possible en devises à travers le marché des changes de Paris, avec l'euro comme étalon
- Liberté des transferts au sein de chaque union monétaire
- Mesure de suspension de rachat des billets de banque CFA entrée en vigueur le 2 août 1993. Auparavant, et ce jusqu'au 1^{er} août 1993, la convertibilité des billets était libre et illimitée aux guichets de la banque de France.

2. Définition de la dévaluation

Le concept de dévaluation, qui est un terme économique, fait directement référence à la notion de taux de change qui est la quantité de monnaie nationale nécessaire à l'obtention d'une unité monétaire d'un autre pays. Si la monnaie nationale est rattachée à un étalon, le taux de change officiel par rapport au dit étalon, est appelé parité. La dévaluation, qui découle d'une décision de l'Etat, consiste en une diminution de la parité officielle d'une monnaie.

En d'autres termes, la dévaluation d'une monnaie est une politique monétaire qui consiste à modifier (à la baisse) la parité officielle d'une monnaie par rapport à une autre monnaie de référence.

II. LES CAUSES ET LES OBJECTIFS DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA

1. Les causes

Après l'échec des tentatives d'ajustement réel, c'est à dire en maintenant la parité du Franc CFA, la dévaluation de celui-ci a visé à résorber les déséquilibres économiques et financiers profonds apparus au cours de la seconde moitié des années 80.

En effet, le retournement, à partir de 1985, des cours des principales matières premières exportées par les pays africains de la Zone franc, conjugué à la dépréciation du dollar (monnaie dans laquelle sont cotées et facturées l'essentiel de ces matières premières) a mis un terme à une longue période de croissance soutenue. Entre 1985 et 1992, les termes de l'échange se sont dégradés pour l'ensemble de ces pays de 45 % environ. Les recettes à l'exportation se sont ainsi fortement contractées, provoquant une chute des recettes budgétaires, fortement dépendantes des taxes sur le commerce extérieur. L'incapacité des gouvernements à réduire les dépenses budgétaires qui avaient sensiblement progressé en période de haute conjoncture, s'est traduite par un creusement des déficits. De surcroît, plusieurs pays ont continué de recourir à l'endettement extérieur afin de financer l'achèvement de projets lancés au cours des années précédentes.

Face à l'échec des mesures d'ajustement réel, les institutions de Breton Woods ont suspendu leur aide aux pays de la Zone franc, à l'exception du Bénin et du Burkina Faso qui étaient parvenus à respecter leurs engagements vis à vis du FMI, et ont préconisé un ajustement monétaire.

De son côté, la France décidait, en septembre 1993, que son soutien financier serait désormais conditionné à l'adoption de programmes économiques et financiers crédibles, bénéficiant du soutien du FMI. Cet infléchissement de l'attitude de la France, jusqu'alors principal défenseur au plan international du maintien de la parité du F. CFA, caractérise ce qu'il est convenu d'appeler la « doctrine d'Abidjan ».

Le 11 janvier 1994 à Dakar (Sénégal), en présence du Directeur général du FMI (M. Camdessus) et du ministre français de la coopération (M. Roussin), les chefs

d'Etat et de Gouvernement des pays de la Zone franc décidaient de dévaluer de 50 % la parité du franc CFA par rapport au franc français. La valeur du Franc CFA passait ainsi de 0,02 FRF à 0,01 FRF.

2. Les objectifs de la dévaluation

La dévaluation visait trois objectifs :

- le rétablissement de la compétitivité externe des économies de la Zone franc et le redressement des balances commerciales.

La dévaluation devait, en premier lieu, stimuler les exportations et freiner les importations. L'effet-prix de la dévaluation étant immédiat, la balance commerciale devait se dégrader dans un premier temps avant de se redresser à la suite de l'effet-quantité qui ne se manifeste généralement qu'au terme d'un certain délai, et dont l'importance dépend, entre autres, de la structure du commerce extérieur et de l'ampleur de la dévaluation.

- la réduction des déficits budgétaires

L'augmentation des prix exprimés en francs CFA des importations et des exportations, conjuguée à la croissance en volume de ces dernières, devait permettre d'accroître les recettes budgétaires, largement dépendantes de l'imposition du commerce extérieur, et partant, de contribuer à la résorption des déficits publics.

- la reprise de la croissance

Le retour à la confiance, dû à la crédibilité d'une parité plus réaliste, une meilleure gestion des finances publiques et une reprise des exportations, devaient favoriser une reprise durable de la croissance économique.

*Les mesures d'accompagnement

Parmi celles-ci, il convient de distinguer :

- d'une part, celles qui se rattachent aux politiques d'ajustement mises en œuvre dans le cadre des programmes du Fonds monétaire international

- d'autre part, celles qui visaient à atténuer les conséquences défavorables de la dévaluation, notamment sur les catégories les plus vulnérables de la population ainsi que sur l'encours et le service de la dette extérieure.

Les politiques d'ajustement:

Elles comportent un aspect conjoncturel, dont l'objectif est la stabilisation de l'économie à court terme, ainsi qu'un volet structurel, qui vise à mettre en œuvre des réformes destinées à accroître l'efficacité de l'économie et le retour à une croissance durable.

L'objectif des mesures de stabilisation était de :

- réduire le déficit budgétaire, tant par un accroissement des recettes (suppression des exemptions fiscales, amélioration du recouvrement de l'impôt, ajustement à la hausse des tarifs publics), que par une meilleure maîtrise des dépenses (contrôle strict des salaires de la fonction publique, réduction des effectifs).

Le rééquilibrage des finances publiques devait permettre de dégager les ressources nécessaires pour rembourser les arriérés intérieurs et extérieurs accumulés au cours des années précédentes et financer les programmes d'investissement public indispensables à la reprise de la croissance, ainsi que les programmes sociaux prioritaires (notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation).

- réduire les tensions inflationnistes nées de la dévaluation, par la mise en œuvre d'une politique monétaire plus rigoureuse.
- rééquilibrer les paiements extérieurs courants en diminuant la demande intérieure, via la réduction du déficit budgétaire et la limitation des crédits à l'économie et à l'Etat.

Le volet structurel visait à :

- améliorer l'efficacité des administrations fiscales et douanières
- restructurer les entreprises du secteur public
- favoriser le développement du secteur privé par le lancement des programmes de privatisation, par la libéralisation des prix et du commerce extérieur, par la réforme du marché du travail et par la structuration de

l'environnement institutionnel (sécurité juridique ...)

Il faut noter ici que toutes ces mesures d'ajustement structurel ne sont pas nées avec la dévaluation. Les programmes d'ajustement structurel avaient commencé bien avant et s'étaient intensifiés dans les années qui ont précédé la dévaluation. Ils ont connu des succès variables et partiels et de nombreuses mesures étaient atténuées ou retardées pour de nombreuses raisons. La dévaluation par le caractère irréversible et immédiat de ses conséquences a rendu obligatoire la réalisation des programmes, ne laissant plus de marges de manœuvre.

*Les mesures destinées à atténuer les conséquences défavorables de la dévaluation

Deux aspects des conséquences de la dévaluation ont fait l'objet de mesures spécifiques : les conséquences sociales et la dette extérieure.

En ce qui concerne l'aspect social, les mesures prévues ont tendu à atténuer la hausse des prix des produits de première nécessité (contrôles ou subventions), à accroître l'emploi (intensification de programmes à haute intensité de main d'œuvre), et à renforcer l'action des Pouvoirs publics dans la santé et l'éducation. Ces mesures ont été, en partie, financées par des apports extérieurs multilatéraux, notamment de l'AID (Association Internationale pour le Développement, groupe de la Banque mondiale), de la BAD (Banque Africaine de Développement), du FAD (Fonds Africain de Développement) ou de bailleurs de fonds bilatéraux comme la France.

Quelles qu'aient été leur importance et leur pertinence, ces mesures sociales n'ont été qu'une légère atténuation de la perte importante du pouvoir d'achat (de l'ordre de 40 % en moyenne) de la plus grande partie de la population qui, après une période d'incompréhension du phénomène a réussi, dans le calme, à s'y adapter tant bien que mal.

S'agissant de la dette extérieure, il convenait, afin de ne pas compromettre la réussite de la dévaluation, de réduire la charge financière que représentent les obligations vis-à-vis des créanciers extérieurs. La France a, pour sa part, consenti des remises de dette pour un montant de 25 milliards de FRF à l'ensemble des pays de la Zone franc. En outre, la signature d'accords avec le FMI a ouvert la voie au rééchelonnement de la dette envers les créanciers publics réunis au sein du Club de Paris, puis, pour certains pays, à la

restructuration de leur dette vis-à-vis des banques commerciales réunies au sein du Club de Londres.

III. L'IMPACT DE LA DEVALUATION SUR LE FRANC CFA DANS LE CADRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

1. Les aspects positifs

Concernant ce premier point, il faut noter que plusieurs filières d'exportation (café, cacao, coton) ont bénéficié en 1994 à la fois de la hausse conjoncturelle des cours mondiaux de ces produits et de la dévaluation du franc CFA. Ces filières dégagent aujourd'hui ainsi des excédents financiers qui profitent aussi bien aux Etats qu'aux producteurs même si les derniers se sentent un peu lésés.

Par ailleurs, il s'est produit un "effet de substitution", la modification des prix relatifs a provoqué des substitutions entre produits nationaux et étrangers. D'une part, le renchérissement relatif des produits importés par rapport aux productions locales a permis une réorientation de la demande interne vers ces derniers produits et donc avoir un effet positif sur la production nationale. D'autre part, étant donné la baisse du prix, exprimé en devise, des exportations, traduisant un gain de compétitivité au plan international, les quantités exportées s'accroissent renforçant l'impact attendu sur la production nationale.

Aussi, l'un des aspects positifs de la dévaluation du Franc CFA est qu'elle a permis aux pays dotés d'un fort potentiel de production d'exportations et d'industrie de substitution aux importations de voir leurs sacrifices initiaux plus que compensés par une croissance économique substantielle à long terme. Suivant la même logique, à l'intérieur d'un pays, les zones de grandes productions des biens d'exportations et de faibles consommations relatives de biens (intrants et produits) échangeables sont à même de tirer le maximum de bénéfices de la dévaluation.

2. Les aspects négatifs

Les effets attendus d'une dévaluation, au plan théorique, sont multiples, mais ont principalement trait au rétablissement de l'équilibre externe, commercial et financier, de la nation. La dévaluation provoque tout d'abord une modification des prix relatifs des biens, il s'agit de "l'effet-prix". En effet, une dévaluation se traduit par une modification du rapport entre les prix internes et les prix étrangers des biens qui font l'objet d'un échange international. Ainsi, assiste-on à une hausse du prix des importations exprimé en monnaie nationale et à une baisse du prix des exportations exprimé en monnaie étrangère (en devise). Ce qui rend déficitaire la balance des paiements du pays concerné.

Aussi, de tous les maux généralement attribués aux dévaluations monétaires, l'inflation est le plus craint à cause de son impact direct sur le niveau de vie général et la sécurité alimentaire des populations en particulier. Pour s'en convaincre, il suffit de noter que le récent changement de la parité fixe du franc CFA avec le franc français équivaut à une augmentation brusque de 100% des importations exprimées en monnaie locale. Compte tenu du degré de dépendance variable mais élevé des pays concernés vis-à-vis de l'extérieur, une telle augmentation déprime considérablement le revenu réel des populations. Cette baisse du pouvoir d'achat des ménages sera d'autant plus marquée que le renchérissement des produits importés entraîne dans une certaine mesure, celui des productions intérieures substitués aux importations et de toute production locale utilisant de façon non négligeable des intrants importés.

Par ailleurs, il faut dire qu'au phénomène de hausse initiale du coût de la vie, s'ajoute un risque réel d'augmentation de l'instabilité des prix suite à la dévaluation. Par exemple, l'augmentation consécutive de certaines composantes fondamentales (moyens de transport, pièces détachées etc.) des coûts de transfert sur les marchés intérieurs et régionaux élargit l'écart entre les prix paritaires à l'importation et à l'exportation, contraint les flux commerciaux et contribue à amplifier les fluctuations des prix intérieurs. Du côté des investisseurs, le fait de la dévaluation est en soi susceptible de renforcer la perception du risque de l'environnement économique global et de rendre plus instable les anticipations garantes des opportunités et des initiatives économiques privées.

CONCLUSION

La dévaluation du Franc CFA apparaît comme la mesure à la fois la plus spectaculaire et la plus traumatisante, mais à elle seule, elle ne peut assurer le redressement ainsi que le retour à la croissance des pays africains. De multiples facteurs, attachés à l'évolution de l'environnement économique et social tant interne qu'externe, conditionnent la réussite du processus.

Ainsi, 16 ans après la dévaluation du Franc CFA, la situation économique dans certains pays africains reste encore inchangée voire dégradée.

Ne serait-il pas intéressant de se poser la question de savoir dans quelle mesure les importations pourront être réduites, étant donné la profonde dépendance des pays africains à l'égard des intrants importés ?

WEBOGRAPHIE

www.wikipedia.org

www.google.ci

BIBLIOGRAPHIE

Observatoire Permanent de la Coopération Française (OPCF). 1995.
Rapport 1995. Paris: Desclée de Brouwer

La note d'information n° 106 de la Banque de France

LEXIQUE

Accords de Bretton Woods : ils furent signés le 22 juillet 1944 au Mount Washington Hotel, à Bretton Woods, suite à trois semaines de débats entre 730 délégués représentant l'ensemble des 44 nations Alliées. Ils ont dessiné les grandes lignes du système financier international de l'après-guerre. Leur objectif principal fut de mettre en place les bases de la politique monétaire mondiale et de favoriser la reconstruction et le développement économique des pays touchés par la Seconde Guerre mondiale. Ils furent principalement préparés par John Maynard Keynes, qui dirigeait la délégation britannique, et Harry Dexter White, assistant au secrétaire au Trésor américain. La France y était représentée par Pierre Mendès France; il y avait aussi un observateur soviétique.

Les accords ont donné naissance à trois organismes internationaux :

- la Banque mondiale ou BIRD ;
- le Fonds monétaire international (FMI) ;
- un organisme visant à régler le commerce international.

La balance des paiements : c' est un document statistique élaboré sous forme comptable, élément de la comptabilité nationale, qui représente l'ensemble des flux monétaires, de services, de titres et de marchandises que les résidents d'un pays (particuliers, entreprises ou Etat) entretiennent avec ceux du reste du monde.

La balance des paiements est toujours équilibrée (aux erreurs et omissions près) car les opérations sont enregistrées selon le principe de la comptabilité en partie double, c'est-à-dire que chaque opération donne lieu à deux enregistrements de signes contraires. Aucune opération ne peut avoir lieu sans avoir été financée. Par contre, les soldes intermédiaires (des sous-balances) peuvent être excédentaires ou déficitaires. Ainsi, on dit couramment, par abus de langage, que la balance des paiements est en déficit (ou en excédent) lorsqu'on veut dire en réalité que la balance des opérations courantes (ou parfois la balance commerciale) est déficitaire (trop d'importations) ou excédentaire (trop d'exportations).

